



N: 26

11 0 JAN 2024

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

A

MESSIEURS LES WALIS DE REGIONS
MADAME ET MESSIEURS LES GOUVERNEURS DES PREFECTURES,
PREFECTURES D'ARRONDISSEMENTS ET PROVINCES

Objet : 4^{ème} appel à projets afférent au "Fonds africain d'appui à la coopération décentralisée internationale des Collectivités Territoriales".
Référence : Circulaire N° 1228 du 19 Octobre 2023.

Par la circulaire sus référencée, cette Direction Générale avait lancé le 4^{ème} appel à projets afférent au "*Fonds africain d'appui à la coopération décentralisée internationale des Collectivités Territoriales*" au titre de l'année 2023.

Ce 4^{ème} appel à projets, d'une durée de trois mois, avait été lancé le 1^{er} Novembre 2023 pour être clôturé le 1^{er} Février 2024 et coïncide avec la tenue des Assises de la coopération décentralisée marocco-sénégalaise du 15 au 19 Janvier 2024 qui verront certainement la signature de plusieurs conventions de partenariat par les Collectivités Territoriales marocaines.

Aussi, et afin de permettre aux Collectivités Territoriales, notamment celles qui vont conclure des conventions de partenariat lors desdites Assises, de préparer les dossiers des demandes d'appui au Fonds africain, a-t-il été décidé de proroger le délai de dépôt des demandes d'appui au **1^{er} Mars 2024**.

Madame et Messieurs les Walis et Gouverneurs des Préfectures et Provinces sont invités à tenir informées les Collectivités Territoriales relevant de leurs commandements de cette prorogation et de les sensibiliser davantage pour participer à cet appel à projets.

Pour le Ministre de l'Intérieur et par délégation
Le Wali Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur
Directeur Général des Collectivités Territoriales P.I

Signé : Mohamed FAOUZI²

